

Edito du Président (Norbert AUMASSON)	1
Assemblée Générale 2012 (Yvan BINOT)	2
SNPSC, Organisation, Fonctionnement et Mode d'Emploi (Martinho RODRIGUES)	2 à 7
Erratum (Pierre-Bernard LAUSSAC)	8
Une nouvelle section locale (Yvan BINOT)	8
Les longes (Martinho RODRIGUES)	8 - 9
Centre de Formation du SNPSC (Damien BAYON)	9 - 10
Un nouveau CTN à la Fédération Française de Spéléologie (Pierre-Bernard LAUSSAC)	11
Final BE spéléo octobre 2012 (Pierre-Bernard LAUSSAC)	11
Quelques dates importantes	12

## EDITO DU PRESIDENT

(par **Norbert AUMASSON**, Président du SNPSC)

LES NEWS

### **Les mauvaises:**

- Les sauts en canyon: plusieurs accidents (trop!) liés à des sauts ont eu lieu cet été. Nous ne saurons jamais assez vous conseiller de : minimiser les hauteurs, de tester l'aptitude de vos clients sur des petits sauts et de ne faire que des sauts "francs" (ne présentant pas de risque de glissade, d'obstacle) avec une profondeur suffisante. Vous devez savoir dire non et proposer des solutions de descente autres que le saut... Même si vous mettez plus de temps !

Cette petite note de "morale" pour vous dire que notre assureur a provisionné pour ces accidents des sommes importantes et comme les assureurs ne sont pas philanthropes cela risque d'avoir des conséquences à la hausse en plus du fait que notre police n'a pas augmenté depuis plusieurs années. Mais nous négocierons pour que la note reste raisonnable.

Nous avons aussi relancé notre assureur pour revoir à la hausse les durées d'indemnisation journalières suite à un accident dont vous seriez victime professionnellement et pour vous offrir de meilleures garanties.

- Il va falloir me supporter (sens étymologique du mot, merci) encore 1 an comme président !!!

### **Les bonnes:**

- Notre nouveau ministre et notre nouveau (nouvelle pardon!) Ministre des sports après demande vont nous recevoir, nous pourrons ainsi présenter notre profession actuellement rénovée par la création des DE Spéléologie et Canyon et parler "chiffons" car il reste à faire pour notre belle profession... Nous vous en parlerons lors de l'AG de décembre.

- La première session du DE Canyon arrive à sa fin avec de bons résultats.

- Les retouches finales du DE Spéléologie sont sous presse. Cela grâce au triangle CREPS /FFS / SNPSC et à un travail de concertation fructueux entre ces trois entités.

- Le final du BE a eu lieu avec 100% de réussite, nous accueillons ces 15 nouveaux BE qui seront conviés à l'AG.

- Avis aux stagiaires BE en cours de formation, il faut finaliser rapidement le suivi de votre cursus, le dernier final aura lieu l'an prochain.

Mais ceux qui n'auraient pas fini à temps pourrons terminer leur formation par des passerelles mises en place avec les UC du DEJEPS Spéléologie.

- Un nouveau CTN à été nommé à la FFS en la personne de José Mulet et nous lui souhaitons la bienvenue. Nous aurons à travailler ensemble sur de nombreux thèmes...

- Le Centre de Formation du SNPSC organisera l'an prochain de nouveaux stages pour l'obtention des équivalences. Pensez à vous recycler (c'est tendance) pour obtenir vos équivalences DE spéléo et DE canyon.

### **En plus:**

Merci à Muriel, notre secrétaire pour le sérieux de son travail, ainsi qu'à Pierre-Bernard Laussac notre directeur technique pour le suivi des dossiers.

Merci aussi aux membres du bureau élargi (je ne peux pas les citer tous) pour leur engagement et le temps bénévole qu'ils consacrent pour défendre et faire évoluer notre corporation.

A très bientôt en Ardèche pour notre Assemblée Générale, c'est le 8 décembre.

Passez le message à vos voisins...

**Grottesquement et Marmitologiquement.**

## ASSEMBLEE GENERALE 2012

(par Yvan BINOT, Vice Président du SNPSC)

L'Assemblée Générale 2012 du SNPSC aura lieu le 8 décembre 2012 en Ardèche au Vieil Audon. Vous recevrez dans les délais conventionnels la convocation à cette assemblée générale.

2013 va être une année importante, car notre BEES option spéléo actuel, va laisser la place au DEJEPS mention spéléologie qui verra le jour certainement durant l'année 2013. Les titulaires du BEES conserveront toutes leurs prérogatives et pourront continuer à pratiquer leurs activités professionnelles. Certains d'entre nous seront néanmoins intéressés par les passerelles et les allègements leur permettant d'obtenir cette nouvelle certification par équivalence. C'est lors de notre assemblée générale que seront présentées à nos adhérents ces mesures exceptionnelles leur permettant de prétendre à ces équivalences.

C'est également à cette occasion que nous aborderons les thèmes suivants : bilan moral et financier, ouverture ou non du SNPSC aux nouveaux diplômés d'Etat Canyon, point sur l'assurance, le renouvellement d'une partie du bureau ... et questions diverses.

L'AG de notre syndicat est le moment privilégié pour débattre, prendre des décisions et pour préparer l'avenir de notre profession. Votre présence est vraiment primordiale et permet de valoriser la représentation des intérêts de notre syndicat

## SNPSC - ORGANISATION, FONCTIONNEMENT ET MODE D'EMPLOI

(par Martinho RODRIGUES, Vice Président du SNPSC)

Si vous voulez bien prendre le temps de lire ces quelques lignes, vous y trouverez quelques informations très importantes et découvrirez que votre syndicat a un fonctionnement original et ne cesse pas d'innover. Comme les BEES 1<sup>er</sup> degré n'ont aucune obligation de recyclage périodique, c'est à travers ces rappels que nous pouvons vous présenter l'évolution de la profession et ce qu'il y a de neuf au SNPSC. Bonne lecture.

### LA VOCATION DU SYNDICAT

**Le Syndicat National de la Spéléologie et du Canyon a pour objet :**

- De regrouper les professionnels de la spéléologie et du canyon .
- De créer un lien solidaire et de conforter de bonnes relations entre ses membres.
- De représenter la profession auprès des pouvoirs publics, des administrations et des autres syndicats.
- D'organiser la profession concertation avec la Fédération Française de Spéléologie.
- De s'assurer de la pérennité de notre métier.
- De développer le partenariat avec les fédérations délégataires de la spéléologie et du canyon.
- De participer à la formation professionnelle des futurs brevetés ou diplômés pour suivre et garantir la qualité de celle-ci.
- De promouvoir la formation professionnelle continue de ses membres.
- De négocier auprès des compagnies d'assurance et proposer à ses adhérents un contrat d'assurance groupe de qualité au meilleur tarif.
- De défendre le libre accès pour tous aux milieux de pratique de la spéléologie et du canyon.
- Et de défendre les intérêts de ses adhérents.

Tout cela vous le savez déjà. Mais savez-vous quel est « le mode d'emploi » pour que cela marche ?

Je n'en suis pas certain. C'est pourquoi, j'ai décidé d'investir un peu d'énergie dans la rédaction de cet article.

### L'ORGANISATION

**Le poste de Secrétaire salariée**

Depuis sa création, votre syndicat a pas mal évolué. Il s'est développé et s'est structuré. Son fonctionnement repose toujours sur le bénévolat. Mais, comme le nombre d'adhérents ne cesse de croître, ainsi que la masse de travail syndical, nous avons dû embaucher **Muriel GALMOT**. Notre secrétaire à mi-temps abat un travail considérable, déchargeant ainsi les membres du bureau de certaines tâches rébarbatives et leur permettant de se consacrer plus au fonctionnement politique du syndicat. Mais cela vous le savez déjà également. Vous connaissez même les horaires des permanences téléphoniques qui sont les suivants : **les mardis de 14h à 16h et les jeudis de 17h à 19h.**

## Les numéros d'appel d'urgence

En cas d'urgence, deux membres du bureau du SNPSC sont en permanence joignables par téléphone. En cas d'accident, pour vous écouter, vous soutenir et vous aider à rédiger votre déclaration d'accident. En cas de contrôle (répression des fraudes, jeunesse et sports, gendarmerie...), pour vous fournir les bons arguments de défense si nécessaire...

- Vice Président (chargé de mission juridique)
  - **Martinho RODRIGUES : 04 92 58 85 63 - 06 84 59 35 73**
- Trésorier adjoint (chargé de mission assurances)
  - **Emmanuel TESSANNE : 04 79 28 34 04 - 06 70 10 87 40**

## Le Directeur Technique du SNPSC

Par contre, savez-vous que nous avons créé un poste de Directeur Technique. Actuellement, c'est **Pierre-Bernard LAUSSAC** qui est rémunéré pour cet emploi. Parmi les missions qui lui sont confiées, il y a la recherche de partenaires financiers, de sponsors et d'annonceurs. Il assure aussi le suivi des formations et la synthèse du travail réalisé sur le contenu de ces mêmes formations. Il est un des éléments clé du travail technique sur le livret référentiel du nouveau DE JEPS mention spéléologie. Et il intervient dans l'organisation de la formation continue et des sessions de recyclage portées par le CF SNPSC. Il est aussi en quelque sorte « le directeur de publication » de ce bulletin d'information.

## Le Trio de Présidents

Une récente innovation, mise en place sur l'année 2012, à la tête du SNPSC, il y a trois présidents au lieu d'un seul (Président en chef : **Norbert AUMASSON**, premier Vice Président : **Martinho RODRIGUES** et deuxième Vice Président : **Yvan BINOT**). Trois fois plus efficace. Charge de travail trois fois mieux répartie et donc allégée. Trois fois plus représentatif. Trois fois plus démocratique ... Toutes les décisions sont prises en commun. Chacun des présidents est d'une région différente. Chacun d'eux a une sensibilité, une vision syndicale et des compétences différentes. Cela fait maintenant un an que nous avons adopté ce style de fonctionnement. A la base, l'idée était de « former » à la présidence le futur Président du SNPSC. Et en fait, il s'avère que la formule est très intéressante et hyper-démocratique. Nous la conservons. A suivre... (vous en saurez plus lors de l'AG 2012 du SNPSC)

## Le Bureau élargi

En plus des 3 présidents sus-cités, le SNPSC est toujours administré et animé par un bureau constitué de 4 autres membres élus par l'assemblée générale. (Soit 7 membres au total : Secrétaire **Damien BAYON**, Trésorier **Thomas BRACCINI**, Trésorier adjoint **Emmanuel TESSANNE** et simple membre du bureau **Nicolas BERLAND**) Mais, nous faisons preuve d'originalité au niveau de la gestion syndicale car nous avons créé le Bureau Elargi qui est une sorte de « Comité des Sages ». L'idée est de s'entourer de personnages compétents dont les conseils et l'aide nous sont très utiles. Ils oeuvrent pour le SNPSC en fonction de leur disponibilité. Certains nous font profiter d'une ou deux journées de leur temps libre par an. Et d'autres, font plus de « boulot » que tous les membres du bureau réunis... Actuellement, font partie de ce groupe : **Chris BOUILHOL**, **Didier DELCOL**, **Barnabé FOURGOUS**, **Gérard GARNIER**, **Tristan GODET**, **Thierry GUERIN**, **Yanik MADELENAT** et **Bart RAYMAEKERS**.

## Les Chargés de Mission

Ces syndiqués actifs ne font pas nécessairement partie des membres du bureau, ni même du « bureau élargi ». Si vous voulez participer plus activement aux activités du syndicat dans un domaine qui vous intéresse plus particulièrement (accès aux sites, juridique, EPI, tests de matériel, communication...), vous pouvez rejoindre dès à présent cette équipe. Les chargés de mission travaillent sur des dossiers particuliers et représentent le SNPSC lors de jurys de formation. Certains sont formateurs associés et travaillent sur les formations du CREPS de Vallon Pont d'Arc.

## Les Sections Locales Syndicales

Ces antennes départementales du SNPSC sont des associations à part entière. Elles constituent un relais d'information essentiel. Elles agissent efficacement localement et font remonter au syndicat national des informations précieuses sur la vie des départements. Les sections locales sont autonomes financièrement, mais elles reçoivent une aide financière du SNPSC correspondant à une fraction des cotisations des membres du SNPSC domiciliés sur leur secteur géographique. Actuellement, il y a deux sections locales en activité. L'une d'elles est déjà ancienne. C'est celle du Vercors. L'autre, vient d'être créée. C'est celle du Jura.

## **Section locale syndicale VERCORS**

Président : Tristan GODET  
Trésorier : Christian BOUILHOL  
Secrétaire : Fabien LEGUET  
Adresse postale : 11 rue Abbé Grégoire  
38000 Grenoble  
Adresse mail : godettristan@yahoo.fr  
Téléphone : 06 76 47 21 93

## **Section locale syndicale JURA**

Président : Yvan BINOT  
Trésorier : Jean-Marc RIAS  
Secrétaire : Christophe BALDOT  
Adresse postale : Le Chauffaud  
25130 Villers le lac  
Adresse mail : yvan.binot25@orange.fr  
Téléphone : 06 81 62 49 21

## **LE FONCTIONNEMENT DU SNPSC**

### ***L'Assemblée Générale Annuelle***

C'est l'occasion de réunir une fois par an tous les adhérents du SNPSC et débattre des sujets qui nous intéressent tous. Elle se tient entre fin novembre et début décembre. C'est à cette occasion que les grandes décisions sont prises. C'est un gage de fonctionnement démocratique. Proportionnellement au nombre d'adhérents que compte le SNPSC, le taux de participation à cette AG annuelle est assez important. Mais, le conseil d'administration du SNPSC aimerait que vous soyez encore plus nombreux à participer à ce moment important de la vie syndicale.

### ***Les réunions de bureau élargi (conseil d'administration)***

Ces réunions sont organisées aussi souvent qu'il est nécessaire et au moins 3 fois par an. Ces réunions peuvent être « physiques ». C'est-à-dire que les participants se retrouvent autour d'une table en un lieu central pour que tous (quelque soit leur implantation géographique) aient la possibilité de participer. Récemment, nous avons donné notre préférence aux réunions par téléphone (via SKYPE par exemple). Ces dernières sont moins coûteuses et plus faciles à organiser. De cette façon, nous arrivons à nous réunir au minimum une fois par trimestre.

### ***Les réunions au sommet.***

Depuis que le SNPSC est dirigé par trois présidents simultanément, nous avons pris l'habitude de faire des réunions au sommet (les trois présidents). Toutes les décisions importantes ou arbitrages qui incombent à la personne du président, sont prises à trois. C'est une excellente formule. C'est très dynamisant...

### ***Les réunions techniques.***

Ces réunions qui regroupent de 2 à 5 personnes sont fréquentes. Elles se font par téléphone et avec l'outil Internet. Dernièrement, de cette manière nous avons traité des sujets tels que : la rédaction de ce bulletin d'information et le travail sur le livret référentiel du nouveau DEJEPS spéléo.

### ***Les réunions d'harmonisation.***

Ces réunions ont été instituées du temps où deux CREPS (CHALAIN et VALLON PONT D'ARC) organisaient des formations et délivraient chacun de leur côté le BEES 1<sup>er</sup> degré option spéléologie. Ces réunions visaient à harmoniser les deux formations pour que leur niveau technique et la qualité de la formation soient identiques sur les deux sites. Aujourd'hui, seul le CREPS de Vallon Pont d'Arc organise et délivre les brevets professionnels pour la spéléologie. Mais les réunions « d'harmonisation » ont survécu. Elles sont un moment important d'échanges et de concertation entre l'Inspecteur Coordonnateur de notre activité (Xavier THURIES), le CREPS de Vallon Pont d'Arc, la Fédération Française de Spéléologie et le SNPSC. Ces réunions ont lieu deux à trois fois par an.

## **LE MODE D'EMPLOI**

### ***Côté administrateurs***

Il faut rappeler que les administrateurs sont en premier lieu des adhérents comme les autres. Ce qui les différencie, c'est qu'ils ont accepté de donner un peu de leur temps libre car ils sont convaincus de l'importance de l'activité syndicale. En fait, ils sont convaincus que leur activité syndicale leur nous permet par ailleurs de gagner du temps, de travailler dans de meilleures conditions, de travailler « plus » (seulement pour ceux qui le veulent...) et de gagner plus aussi (car il ne faut pas perdre de vue que c'est le fondement du professionnalisme – si on pouvait ne pas travailler... Travailler plus pour gagner moins, n'est pas une formule défendue par le SNPSC).

Outre les activités courantes d'animation et de gestion, le rôle des administrateurs est de faire tout le possible pour anticiper les événements en relation avec la profession que ces événements soient positifs ou négatifs. Ils agissent pour faire connaître et favoriser le développement harmonieux de notre activité. Ils analysent en permanence la situation et le contexte professionnel pour tenter d'éviter d'éventuels écueils ou des dérapages qui pourraient nous être préjudiciables à tous.

Ils mettent en commun les informations provenant de toutes les « zones karstiques actives » (ZKA – pour ceux qui aiment les abréviations) pour faire cette synthèse et trouver des solutions durables.

Au fait savez-vous ce que c'est qu'un PTS ou un ATS ? Réponse le 8 décembre 2012 lors de l'Assemblée Générale du SNPSC.

### **Côté professionnels du plein air**

Un des rôles du SNPSC est aussi de faire tout le possible pour favoriser l'entente, la cohabitation, le développement durable et la pratique en sécurité de tous les acteurs professionnels du plein-air. Le « protectionnisme » comme la « concurrence » doivent avoir des limites. Seule l'entente cordiale et une certaine forme de complicité entre professionnels du plein air pourra garantir un avenir radieux à chacun d'entre eux (« esprit de famille »). C'est pourquoi, le SNPSC est ouvert aux demandes des professionnels ou syndicats des autres professions.

Par exemple, si le Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne (SNAM) nous sollicite pour connaître notre avis quant à la pratique marginale de certains AEM qui parcourent avec leurs clients des ouvrages souterrains (tunnels ferroviaires, aqueducs, passages souterrains pour piétons...) Nous répondrons que dans la mesure où leur activité n'est pas de la spéléologie (et n'est pas vendue comme tel...) et qu'il n'y a pas de problèmes liés à la sécurité du public, leur pratique ne peut pas être remise en cause. Surtout, si elle est indispensable à la pérennisation de leur activité professionnelle.

Par contre quand il s'agit de tunnels de lave, notre réponse est naturellement différente car l'exploration et le guidage de ces galeries fait partie de l'activité spéléologique. Ce qui ne nous empêche pas (toujours en partenariat étroit avec la FFS) de chercher et de trouver une réponse respectant les attentes des uns et les craintes des autres. Même, si la solution n'est pas parfaite (car nul ne l'est ... si vous en trouvez un ou une qui l'est téléphonez moi)

Nous sommes à l'écoute de tous les professionnels du plein air, ainsi que des organismes et syndicats qui les représentent. Nous intervenons comme conseillers ou médiateurs. Le dialogue doit rester ouvert.

### **Côté collectivités locales ou administrations**

Par exemple, le Maire d'une commune qui se pose des questions par rapport au niveau d'engagement de sa responsabilité en ce qui concerne un équipement installé en cavité ou en falaise par des professionnels de la spéléologie et du canyon, peut nous contacter et obtenir une réponse précise et documentée. Ouvrant en étroite collaboration avec la Fédération Française de Spéléologie qui est le premier et seul organisme représentatif et gestionnaire de l'activité spéléologie (et co-gestionnaire de l'activité canyonisme), le SNPSC fournira une réponse approuvée et cautionnée par la FFS.

Autre exemple. Un inspecteur Jeunesse et Sports ou un inspecteur de la Répression des Fraudes qui a besoin de précisions quant à l'usage d'un EPI, trouvera une réponse précise et surtout d'une valeur garantie, car émanant des deux seuls organismes représentatifs de nos activités (FFS et SNPSC – Spéléologie et canyonisme).

Enfin, vous savez que nous travaillons en étroite collaboration avec notre ministère de tutelle. Avec lui, nous créons les règles qui cadrent la pratique amateur et professionnelle de la spéléologie et du canyon.

### **Côté adhérents**

Ce paragraphe devrait être en tête de liste. Le SNPSC existe surtout et avant tout pour représenter et rendre service à ses adhérents. Si ce paragraphe est à cette place, c'est parce que c'est lui le plus important, lui qui va donc conclure mon propos et que c'est lui que vous devez retenir en priorité. C'est aussi parce que ce sont les adhérents du SNPSC qui savent le moins bien tirer partie des services et avantages que leur offre leur syndicat. En fait, bien que ce bulletin soit lu par beaucoup de personnes extérieures au SNPSC, cet article (SNPSC MODE D'EMPLOI) s'adresse particulièrement à vous, nos adhérents bien aimés.

Je ne vais pas reprendre depuis le début. Pour savoir à quoi le SNPSC vous est utile, reportez-vous au premier paragraphe : LA VOCATION DU SYNDICAT. Par contre, au travers quelques exemples précis, je vais vous expliquer comment bien tirer partie et profiter de l'action syndicale et des services syndicaux.

1/ **Vous voulez développer votre activité.** Vous n'avez pas une vision globale de notre secteur d'activité. Consultez nous. Nous essaierons de vous éclairer et vous guider dans votre démarche.

2/ **Vous voulez compléter votre formation,** pour augmenter vos connaissances, pour accroître vos compétences, pour avoir plus de prérogatives et pour étendre votre domaine de pratique professionnelle. Consultez le SNPSC. Nous vous conseillerons. Nous vous proposerons des axes de Formation Continue (Des formations organisées par notre propre organisme de formation : Centre de formation continue du Syndicat National des Professionnels de la Spéléologie et du Canyon – CF SNPSC ou bien des formations organisées par la Fédération Française de Spéléologie. Mais aussi, des modules de formation proposés par les organismes d'état).

3/ **Vous voulez trouver un financement pour votre formation.** Vous n'êtes pas en mesure d'assurer seuls les charges financières relatives à votre formation. Consultez-nous. Nous vous présenterons les diverses sources de financement possibles. Nous vous dirons à quelles portes frapper.

4/ **Vous voulez participer à un module de formation du CF SNPSC**, mais vous n'avez pas pu obtenir l'aide financière espérée ( AGEFICE ou FONGECIF) Consultez-nous. Nous étudierons un tarif particulier, avec une partie des frais pris en charge par le SNPSC, afin que la formation vous soit accessible.

5/ **Vous voulez « monter en grade » et valoriser votre activité.** Vous voulez passer de l'échelon IV au III. Vous êtes BEES premier degré option spéléologie (niveau 4) et vous voulez devenir DE JEPS mention spéléologie (niveau 3). Suivant certaines conditions, vous pouvez obtenir de votre syndicat une ATTESTATION DE QUALIFICATION qui vous permettra d'obtenir le nouveau diplôme d'état par équivalence.

6/ **Vous voulez obtenir le DE JEPS mention spéléologie par équivalence**, mais vous n'entrez pas dans les critères permettant d'obtenir l'attestation de qualification. Demandez à participer à une session de « recyclage » organisée par le CF SNPSC à l'issue de laquelle cette attestation vous sera délivrée.

7/ **Vous voulez être certain d'être correctement assuré en Responsabilité Civile** pour votre pratique professionnelle et en Individuelle Accident pour prévenir un problème personnel. Nous vous conseillons. Nous vous expliquerons de nouveau quels sont les avantages d'un CONTRAT GROUPE par rapport à une quelconque assurance professionnelle (pour laquelle vous êtes une unité assurée anonyme...)

8/ **Vous devez faire une déclaration d'accident.** Vous ou un de vos clients venez de subir un sinistre. Vous avez besoin de soutien. Parfois, vous avez simplement qu'on vous écoute. En plus, vous devez faire parvenir à l'assureur une déclaration d'accident. Mettez vous tout de suite en relation avec le SNPSC (secrétariat ou numéros d'appel d'urgence) Nous vous écouterons, vous conseillerons et vous aiderons à libeller votre déclaration d'accident.

**IMPORTANT** – Lors d'un sinistre, nous vous conseillons vivement de vous mettre immédiatement en relation avec le syndicat (secrétariat ou numéros d'appel d'urgence) pour que nous vous aidions à libeller votre déclaration d'accident. Généralement, vous nous faites parvenir la copie de la déclaration d'accident que vous avez déjà transmise à l'assureur. C'est trop tard. Vous l'avez déjà envoyée à l'assureur et aux autorités. Ce qui est important, c'est de rédiger correctement ce document. Et nous vous proposons de l'aide pour le faire. Suivant les mots utilisés, en fonction des informations fournies et la manière dont vous allez décrire la chronologie des faits, le degré de votre responsabilité sera très différent. Il n'est pas question de faire une fausse déclaration. Il est question de la faire bien et à votre avantage. De toutes les déclarations d'accident que nous voyons passer, trois sur cinq sont tellement mal rédigées qu'elles risquent de faire beaucoup de torts à leurs auteurs.

9/ **Votre contrat d'assurance n'inclut pas l'assistance juridique.** Ou bien, vous n'êtes pas certain du niveau de qualité de l'assistance juridique proposée par votre contrat. Nous étudierons la situation et si besoin est, nous vous mettrons en relation avec l'avocat du SNPSC.

10/ **Vous êtes confronté à un problème d'accès à un site de pratique.** Faites nous remonter l'information. Nous alerterons la FFS qui suit particulièrement ce genre de dossier. Nous étudierons ensemble le meilleur angle d'approche pour solutionner le problème.

11/ **Vous êtes en difficulté suite à un contrôle.** Par exemple, vous avez été contrôlé et devez fournir des explications par rapport à la tenue de votre registre d'EPI et à l'usage d'un EPI « fabrication maison » (par exemple des longues...) ou à son marquage. Consultez-nous, nous vous fournirons les justificatifs utiles pour défendre votre point de vue. Nous vous soutiendrons dans votre démarche. Il en va de même pour les contrôles fiscaux, les contrôles Jeunesse et Sports ou ceux effectués par la gendarmerie



**En guise de conclusion** - En cas de contrôle dont le rapport vous accuse de façon **injustifiée** d'une pratique professionnelle hors prérogatives (je ne sais pas...disons par exemple la via ferrata), nous évaluerons avec vous la situation et étudierons la meilleure manière de vous défendre. Nous pouvons vous fournir des attestations et bâtir un argumentaire permettant de démontrer la légitimité de votre pratique. Parfois, il sera plus simple que vous proposiez à l'inspecteur qui vous a contrôlé de se mettre directement en relation avec votre syndicat pour avoir les informations objectives et certifiées, utiles à l'établissement de son jugement.

**En résumé.**

Pour vous aider, pour vous soutenir et vous défendre (sauf cas exceptionnel). Nous ne ferons pas les toutes les démarches à votre place. C'est à vous de saisir le service de la Répression des Fraudes si vous subissez la concurrence déloyale d'un « pseudo pro » qui piétine vos plates-bandes...

C'est à vous de tenir correctement votre registre EPI et réunir les pièces du dossier utile à justifier vos agissements et à vous défendre en cas de contrôle faisant apparaître des lacunes de votre part. C'est aussi à vous d'anticiper ce genre de situation conflictuelle et de préparer à l'avance un argumentaire pour vous tirer d'affaire.

Enfin, c'est à vous de tout mettre en œuvre pour assurer votre sécurité et celle de vos clients. Et lorsque l'accident survient, c'est à vous d'avoir fait le nécessaire pour être correctement assurés et c'est aussi à vous de libeller la déclaration d'accident.

**MAIS** par contre, nous vous conseillerons et vous assisterons. Nous négocierons auprès des compagnies d'assurances et vous proposerons un contrat d'assurance groupe de qualité. Nous vous aiderons à libeller votre déclaration d'accident. Nous vous fournirons toutes les pièces justificatives utiles à votre défense. Nous rappellerons aux autorités concernées les règles qui régissent nos professions. Nous chercherons de concert avec nos partenaires les solutions à vos problèmes. Et si besoin est, nous ferons intervenir notre avocat pour vous défendre.

⏪ [http:// www.aventureverticale.com /](http://www.aventureverticale.com/) Infos, notices, et + ⏩

🕒 En vente uniquement chez votre spécialiste en France et en Europe

**Produits techniques**

**Nouvelles durées de vie potentielles de nos E.P.I**

**Nouvelle sous-combinaison Arbas**

**Aventure Verticale, un fabricant français au service de votre passion...**  
AV crée et produit du matériel pour la spéléo, le canyon et l'escalade à Cholet (49300)

## ERRATUM:

(par **Pierre-Bernard LAUSSAC** – Directeur Technique du SNPSC)

Sur le dernier bulletin du mois de juin 2012, un oubli s'est glissé dans l'article de B. FROMENTO.

Il faut lire « Deux semaines de formation ont été organisées sur place par des diplômés d'état de spéléologie exerçant sur l'île de la réunion et par un cadre technique de la DTN spéléologie. »

De même il faut lire

« Et L'équipe de formation au CREPS de Vallon Pont d'arc: Judicaël ARNAUD, Lionel REVIL, Pierre-Yves BELETTE, Barnabé FOURGOUS, Bruno FROMENTO.

L'équipe de formation au CREPS de la Réunion : Emeric BEAUCHERON, Simon BEDOIRE et Simon CLAERBOUT

L'équipe de formation de la DTN : Gérard CAZES

Coordination : Bruno FROMENTO »

## UNE NOUVELLE SECTION LOCALE DU SNPSC

(par **Yvan BINOT**, Vice Président du SNPSC)

A Vuillafans, dans le Doubs, le 25 juin 2012, se sont réunis une majeure partie des adhérents du SNPSC du Doubs et du Jura pour constituer et créer la section locale : « les professionnels de la spéléologie et du canyon du massif du Jura ».

L'association a été déclarée en préfecture de Pontarlier le 9 août 2012 et est parue au journal officiel des associations le 18 août 2012.

Cette section locale regroupe actuellement 7 adhérents. Suite à l'assemblée générale constitutive du mois de juin, un bureau, constitué de trois personnes, a été élu :

Le président : Yvan BINOT

Le secrétaire : Jean-Marc RIAS

Le trésorier : Christophe BALDOT.

Depuis quelques années, nous nous réunissons couramment en début et en fin de saison. Cette année nous avons décidé de créer l'association afin de mieux défendre notre profession et afin de mieux nous représenter auprès des différentes instances.

Nous souhaitons aussi échanger avec les nombreux autres BEES option spéléologie du massif (une vingtaine de personnes) qui sont bien souvent salariés et non adhérents au SNPSC. Ceux-ci seront conviés à intégrer notre association comme membres bienfaiteurs. Tous les adhérents au SNPSC intervenant couramment sur le massif du Jura sont les bienvenus.

Notre prochaine réunion aura lieu fin novembre, avant l'AG du SNPSC.

N'hésitez pas à nous contacter.

Yvan BINOT 06 81 62 49 21 ou [yvan.binot25@orange.fr](mailto:yvan.binot25@orange.fr)

## LES LONGES

(par **Martinho RODRIGUES**, Vice Président du SNPSC)

Comme vous l'avez peut-être déjà appris, récemment des professionnels de l'escalade ont été contrôlés sur le terrain par des inspecteurs de la répression des fraudes et ont été mis en demeure de remplacer leurs longues fabrication maison pas des longues manufacturées...sinon – ATTENTION : punition, amende, prison (c'est un résumé de la situation. En fait le résultat du contrôle et les négociations qui ont suivi ont été un peu plus compliqués que ça)

Ces histoires d'EPI c'est vraiment une « grosse connerie ». On nous a tellement bien formatés, qu'aujourd'hui nous demeurons assez peu nombreux à nous rebeller encore contre cette réglementation certes utile dans le cadre de l'entreprise (code du travail) pour la gestion et l'utilisation des EPI par des personnels non qualifiés en termes d'évolution en sécurité dans la verticalité (ouvriers du bâtiment, agents EDF travaillant sur les pylônes...) mais absolument inutile et non fondée en ce qui concerne les professionnels du plein air dont l'activité technique est étroitement liée à cette même verticalité. Les professionnels des activités sportives (spéléologie, escalade, montagne) ainsi que les pratiquants amateurs fédérés de ces activités, ne devraient pas être concernés par cette réglementation.

**Un conseil.** En attendant mieux. Marquez vos longues comme vos cordes. Vous en achetez une belle et dynamique de 50m de long, puis vous la coupez en tronçons de 2,5 m... Traitez ces bouts de corde de la même manière que vos grandes cordes. Marquez vos petits bouts de corde de façon à les différencier les uns des autres (bout n°1 de 2,5m de longueur, n°2 de 2,50m de longueur...) et aussi de façon à pouvoir permettre une certaine traçabilité (Dans votre registre EPI noter que le bout de corde n°1 provient d'une corde dynamique de telle marque, de tel diamètre, de telle longueur à l'origine, achetée à telle date, mise en circulation à telle date et à mettre au rebus avant...) Ensuite, faites aux extrémités les nœuds appropriés et recommandés par le manuel des techniques de la spéléologie édité par la FFS et si vous le souhaitez, utilisez les comme si c'étaient des longues manufacturées. Vous m'avez compris... Si ce n'est pas le cas téléphonez-moi (Martinho 06 84 59 35 73) ... **Ca n'est pas fini, suite page suivante.**



En cas de contrôle, montrez que vous êtes « gentils » et que vous appliquez à la lettre la réglementation. Votre matériel est bien marqué et votre registre EPI est bien tenu. Et si ça ne suffit pas à l'inspecteur. S'il s'obstine à vous dire que vos longues ne sont pas réglementaires, dites lui que pour lui prouver le contraire, vous allez lui faire parvenir un document officiel qui en atteste. Et ce sera le moment de contacter votre syndicat... Nous vous fournirons le dit document.



# www.croque-montagne.fr

Tarif préférentiel  
pour les membres  
du SNPSC

SAINT JEAN EN ROYANS  
PONT EN ROYANS  
04 75 48 26 64

Magasin de sport  
Spéléo Escalade  
Canyon Via ferrata  
Trail Running Randonnée  
Ski randonnée nordique

## CENTRE DE FORMATION DU SNPSC

(par **Damien BAYON**, Président du CF SNPSC)

### 2012

Avec la décision de l'AGEFICE de ne plus prendre en charge les frais pédagogiques des stages, la saison 2012 n'est pas bonne pour le CF SNPSC :

- moins de demande pour le recyclage canyon : 4 personnes en juin et le stage de septembre a été annulé avec seulement 2 personnes inscrites
- face à cette situation, le CF s'adapte : Proposition de tarif réduit du stage en cas de non prise en charge des frais pédagogiques (120 € / J au lieu de 180 € / J)

### **Label centre de formation:**

NOUVEAUTE 2013 : Vous organisez des formations pour des clients visant l'autonomie en spéléo, en canyon ou sur d'autres secteurs d'activités.

Le CF propose à ses membres d'officialiser ces formations en délivrant des attestations de qualification.

Ainsi, c'est vous qui organisez vos stages mais avec le label du CF

### **Les stagiaires**

Le cadre stricte des membres du syndicat ne suffit pas à faire tourner le CF.

Il est nécessaire d'élargir l'origine des stagiaires en dehors de nos BE spéléo.

D'autres partenaires peuvent être intéressés par nos compétences:

- Les professionnels de l'image pour nos compétences en : vidéo sous terre ou en hauteur, film ou reportage en hauteur
- Les AQA canyon tropical, AMM pour nos connaissances en secours, comment se passent les secours et comment bien s'y préparer
- Les cordistes pour nos compétences dans le levage et les manoeuvres de secours
- La FFS pour le côté professionnel de l'encadrement.
- Les personnes de chantier de ligne SNCF ou autoroutier pour la visite en sécurité des vides sous-terrain.
- Etc...

### **Contenu de nos stages améliorés :**

Natura 2000 est prêt à nous tendre la main pour 1 stage scientifique.

Partenariat AFRAT/CF-SNPSC avec la mise en place d'une préparation à la TEP

## **Formateur et CF**

### **Rémunération pour un stage organisé par le CF:**

- Intervenant formateur pour une formation technique : 350 €/J
- Intervenant formateur pour une formation théorique : 200 €/J
- Intervenant organisateur (Animation, gestion et coordination de la formation) : 130€/J

### **Frais pédagogique pour un stagiaire:**

Pour ceux qui ont le financement AGEFICE : 180 €/J

Pour ceux qui n'ont pas le financement AGEFICE : 120 €/J

### **Correspondance avec le CF:**

Toute correspondance doit se faire auprès du Secrétariat du CF SNPSC

Mairie place de Hôtel de Ville 26420 LA CHAPELLE EN VERCORS

Courriel : cfsnpsc@free.fr

Téléphone/Fax : 04 75 05 50 69,

Permanences téléphoniques : les mardi de 14h00 à 16h00 et jeudi de 17h00 à 19h00.



## UN NOUVEAU CTN à la FEDERATION FRANCAISE DE SPELEOLOGIE

(par **Pierre-Bernard LAUSSAC**, Conseiller technique du SNPSC)

La FFS a un nouveau CTN (Conseiller Technique National) depuis le 01 septembre 2012. Il s'agit de José MULOT dont une des missions est la relation avec le monde professionnel et le SNPSC.

José MULOT, avant d'être CTN, était professeur en SVT. Il est titulaire du BE spéléo et du DES JEPS spéléo.

Le SNPSC est heureux d'accueillir José et souhaite un excellent partenariat dans les divers dossiers en cours ou futurs.

## FINAL BE SPELEO OCTOBRE 2012

(par **Pierre-Bernard LAUSSAC**, Conseiller technique du SNPSC)

L'avant dernier final du BE spéléo s'est déroulé à Vallon Pont d'Arc du 09 au 11 octobre. Celui-ci vient de se terminer avec la réussite de 15 nouveaux BE spéléo/canyon. Ils rejoignent la famille des professionnels de la spéléologie et du canyon.

Le SNPSC leur souhaite une bonne carrière professionnelle :

Les lauréats 2012 : ALQUIER Marc, CHOLET Eric, DACHICOURT David, DEMELLIER Guillaume, DUFOR Gilles, FILLON Damien, FRESI Frédéric, LAOUT Stéphane, LENORMAND Marc, MERLET Florent, MOLINIER Rémy, NABAL Olivier, POUJADE Arnaud, WEBER Mélanie, WEISS David.

### Accompagnement - Formation - Développement



#### Formations "Sports - Nature - Montagne"



Stages de 1 semaine à 8 mois  
FINANCEMENTS POSSIBLES  
Possibilité d'hébergement

[www.afrat.com](http://www.afrat.com)

Autrans

04 76 95 35 08

Préparation Diplôme d'Etat  
**Escalade / Canyoning**

Préparation au probatoire  
**Accompagnateur en Montagne**

Préparation test technique  
**Ski Alpin**  
**Ski Nordique**

Formation - Accompagnement  
**Création / Reprise**  
**d'activité en milieu rural**  
**et montagnard**

## QUELQUES DATES IMPORTANTES fin 2012

JUIN						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

SEPTEMBRE						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

30-juin	Participation à la réunion AFNOR Lyon - Groupe de travail Via Ferrata
10-sept.	Réunion de bureau élargi via Skype
11-sept.	Jury DE Canyon à Grenoble
27 et 28 septembre	Participation certification DE Canyon UC 4

OCTOBRE						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

NOVEMBRE						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

5-oct.	Travaux sur le livret référentiel Spéléo avec les différents partenaires (CREPS, FFS)
Du 9 au 11 octobre	Participation au jury du final du BE Spéléo
12-oct.	Réunion de bureau via Skype
18-oct.	Comité de pilotage DEJEPS Canyon au Ministère
2 novembre	Réunion présidentielle au sommet
13 novembre	Réunion présidentielle au sommet
14 novembre	Rendez-vous au Cabinet Ministériel à Paris
4 décembre	Passage en CPC du texte de l'arrêté du DEJEPS Spéléo et du livret référentiel
7 décembre	Réunion d'harmonisation en Ardèche
7 décembre	Réunion de bureau élargi en Ardèche
8 décembre	Assemblée Générale du SNPSC en Ardèche
8 décembre	Assemblée Générale du CF SNPSC en Ardèche
9 décembre	Réunion de bureau en Ardèche

DECEMBRE						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23



BULLETIN D'INFORMATION

NOVEMBRE 2012

SNPSC

Page 12

Syndicat National des Professionnels de la Spéléologie et du Canyon.

Mairie. Place de l'Hôtel de Ville. 26420 La Chapelle en Vercors.

Permanence – Téléphone/fax : 04 75 05 50 69 (le mardi de 14h à 16h et le jeudi de 17h à 19h)

Courriel : [snpsc@free.fr](mailto:snpsc@free.fr)

[www.snpsc.org](http://www.snpsc.org)